

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal **du vendredi 01 avril 2005**

L'an deux mil cinq, le premier avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

Présents : MM. MASSIAS, LIOTE, ROSSAT, SCHN²EIDER, BOTEY, GRANDGIRARD, SAIAH,
Mmes NORO, HAMRO, BRETON, BARRE, FABRO,

Absents non excusés : M. JEANNIN

Procuration : Mme LAMY à M. MASSIAS

Secrétaire : Denis SCHNEIDER

TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTES A L'UNANIMITE

Compte de Gestion 2004 : Commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2004, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2004 : Commune

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2004 s'élevant à :

En fonctionnement

394 003,36 € en dépenses,

483 062,91 € en recettes.

Le solde d'exécution s'élève à + 89 059,55 €

En investissement :

427 182,39 € en dépenses,

231 967,09 € en recettes,

Le solde d'exécution s'élève à – 195 215,30 €

Le résultat de clôture s'élevant à – 106 155,75 €.

Le déficit de l'exercice s'explique par le fait que l'emprunt prévu n'a pas été réalisé (trésorerie suffisante).

Le Maire se retirant, le Conseil Municipal présidé par Régis LIOTE, Adjoint et après en avoir délibéré :

- adopte et vote à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif de l'exercice 2004.

Affectation des résultats 2004 : Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif de la commune, exercice 2004 ;
 - ⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :
 - * 195 215,30 €
 - ⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :
 - * 89 059,55 €

Budget primitif 2005 : Commune

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2005 s'élevant à 482 700 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 775 315 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Vote des quatre taxes

Après examen de l'état 1259 établi par les services fiscaux, et suite à la préparation du Budget Primitif 2005, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vote les quatre taxes applicables pour l'année 2005, taux inchangés par rapport à 2004 :

- Taxe d'habitation :	8,42 %	- Foncier Bâti :	14,71 %
- Foncier Non Bâti :	41,73 %	- Taxe professionnelle :	11,86 %

d'où un produit fiscal attendu de 146 524 €.

Tarifs : Centre de loisirs

Le Maire propose de revoir les tarifs du centre loisirs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- fixe les nouveaux tarifs applicables à partir des vacances de printemps 2005 :

	Avec bons vacances	Sans bons vacances
<u>Journée complète avec repas</u>		
➤ 1 enfant	6,80	11,00
➤ 2 enfants	8,60	17,00
➤ 3 enfants	9,40	22,00
Enfants extérieurs au RPI Fousse-magne – Reppe	+ 6,00	+ 6,00
<u>Journée complète sans repas</u>		
➤ 1 enfant	3,35	6,00
➤ 2 enfants	4,70	10,00
➤ 3 enfants	6,05	14,00
<u>Demi-journée avec repas</u>		
➤ 1 enfant	7,00	9,00
➤ 2 enfants	9,00	13,00
➤ 3 enfants	10,00	16,00
<u>Demi-journée sans repas</u>		
Par enfant	2,50	3,50
Enfants extérieurs au RPI Fousse-magne – Reppe	+ 4,00	+ 4,00

Assurance mission des élus

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de la CIADE pour une assurance « Mission des élus » destinés à couvrir les accidents dont ils pourraient être victimes lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour les besoins de la commune.

Les garanties couvertes sont :

- responsabilité civile/défense-recours,
- dommages au véhicule avec une franchise de 100 €,
- vol avec une franchise de 100 €,

- incendie.

La cotisation annuelle TTC couvrirait l'ensemble des élus.

Elle s'élèverait à :

* jusqu'à 2500 Kms	381 €
* de 2 501 Kms à 5 000 Kms	487 €
* de 5 001 Kms à 10 000 Kms	650 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **accepte** de prendre en charge l'assurance « mission des élus »,
- **choisit** la couverture de 381 € jusqu'à 2 500 Kms,
- **autorise** le Maire à signer le contrat d'assurance avec la CIADE,

Vente de bois de chauffage

Le Maire informe le Conseil Municipal que quelques stères de bois de chauffage sont à vendre suite à la coupe faite par les employés municipaux. Ce bois est entreposé le long de l'atelier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **fixe** à 30 € le prix du stère de bois de chauffage à prendre sur place

Demande de subvention USEP école de Reppe

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de la directrice de l'école de Reppe qui souhaite faire découvrir le ski au Ballon d'Alsace durant l'hiver 2006 aux élèves du cycle 3.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- alloue une subvention de 200 € à l'association USEP école de Reppe pour le Ski.

ONF : Plan d'aménagement de la forêt communale

Après présentation par Monsieur le Maire du compte rendu de la réunion préalable à l'étude du projet d'aménagement, le Conseil Municipal :

- approuve les conclusions de ce compte rendu,
- demande la mise à l'étude par les services de l'ONF du plan d'aménagement de la forêt communale de Foussemagne.

Le coût de cette étude est inclus dans la prestation de l'ONF.

Validation des acquis de l'expérience d'un agent

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de validation des acquis de l'expérience de Madame Dominique BELZUNG afin d'obtenir un CAP Petite Enfance.

Ce dispositif académique propose un accompagnement qui prendra forme de quatre entretiens de conseil de 2 heures chacun, qui se déroule du 01 avril 2005 au 15 juillet 2005.

Le Conseil portera sur :

- l'analyse et le choix des activités professionnelles à décrire dans le dossier de validation en fonction du diplôme choisi
- la préparation de l'entretien avec le jury,
- le parcours vers le diplôme.

Le coût global de cet accompagnement s'élèverait à 600 €.

Le Conseil Municipal considérant les difficultés financières de Madame Dominique BELZUNG et après en avoir délibéré :

- accepte de régler le coût de cette formation à Madame Dominique BELZUNG pour un montant de 600 €.

Questions diverses

Interdiction circulation poids lourds

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Chambre de commerce relatif à l'arrêté pris pour l'interdiction aux poids lourds de circuler « Rue des Vosges ». Ce courrier nous demande de bien vouloir envisager la suspension de cet arrêté mettant en péril le développement économique de la zone d'activité et des entreprises.

Le Conseil Municipal a vivement réagit à ce courrier, il s'interroge sur la sécurité des riverains dans cette rue fortement urbanisée :

- il aimerait savoir si d'autres communes ont été également sollicitées pour suspendre cet arrêté,
- René SAIAH fait remarquer qu'il est hostile à un développement d'une plate-forme logistique démesurée (1/3 de la surface est déjà occupée alors que plus de la moitié concerne de la logistique). Il demande qu'elles ont été les démarches entreprises avec la SAPRR ou le Conseil Général pour étudier le contournement des villages,
- le Maire demande que le panneau « autoroute » situé à l'entrée de la rue des Vosges soit déplacé car cela prête à confusion.

Eclairage dans la Zone de la Glacière

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat de la Glacière qui souhaite que l'éclairage public (3 lampadaires) soit pris en charge par la commune sans conditions pour des raisons de sécurité.

Il rappelle la condition demandée initialement qui était le désenclavement des propriétés de la commune située à l'arrière de la zone.

Le Conseil Municipal maintient sa position initiale, l'éclairage public sera pris en charge par la commune dès que la voirie sera réalisée au moins en tout venant.

Questions des Conseillers

Monsieur Christophe GRANDGIRARD informe le Conseil Municipal que des enfants de la Rue du Moulin dessinent sur le compteur EDF.

Il est surpris de voir que des parcelles constructibles, au Lotissement Francelot, sont inférieures à 8 ares. Il demande si le POS ne prévoyait pas une surface minimum. Le Maire pense qu'il n'y a pas de problème vu que la DDE a délivré le permis de lotir.

Il fait également remarquer qu'il serait bon que le projet d'aménagement de sentier du Conseil Général autour de l'étang de la Marnière nous soit proposé.

Il fait remarquer qu'il serait souhaitable qu'on puisse faire le tour et accéder à l'étang depuis le Faubourg Saint Antoine. Le maire confirme.

Madame Kaïma HAMRO fait savoir qu'il y a des trous « Rue le Vernois ». Effectivement les travaux seront entrepris prochainement.

Il y aussi des trous sur l'accotement « Rue des Vosges ». Le Maire précise effectivement qu'il faudra mettre un camion de gravier, car le projet d'aménagement du carrefour est remis à plus tard.

Madame Nancy NORO souhaiterait qu'une étude soit faite pour installer le gaz de ville car le propane est actuellement très cher.

Le Maire répond qu'une étude peut être envisagée en fin d'année. Compte tenu de l'augmentation galopante du prix du fioul et du gaz, il serait plus judicieux de penser aux énergies renouvelables.

Monsieur Denis SCHNEIDER demande qu'un panneau indiquant le nom des Rivières « Saint Nicolas » et la « Vieille » soit mis en place. Le nécessaire sera fait rapidement.

Il signale également qu'il n'y a pas de produit d'entretien pour le nettoyage de la Maison des Arches ni serpillière, ni seau pour récupérer. Le Maire interroge Madame Annick BARRE.

Elle signale que ce matériel disparaît. Le Maire précise qu'il devrait figurer à l'inventaire pour éviter ce genre de problème.

Monsieur Jean-Louis BOTEY demande ce qu'il est advenu du projet d'acquisition d'une balayeuse pour nettoyer les caniveaux. Le maire répond que la commission n'a pas retenu ce projet. Après discussion, il a été convenu d'interroger une entreprise pour réaliser cette prestation et d'en examiner le coût.

Madame Isabelle BRETON aimerait connaître les limites du terrain où sera construit la future école afin de clôturer le terrain exploité par un agriculteur.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,